

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 36

Artikel: Délivrance !
Autor: Brun, Auguste / Morhange
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 Septembre 1873.

M. le docteur Mestral, à qui nous devons déjà plusieurs intéressantes communications, nous envoie les lignes suivantes, qu'il nous donne comme un des petits souvenirs de son voyage à l'Exposition de Vienne :

Begnins, le 26 août 1873.

Un M. Zirkel, à Vienne, vient d'inventer un nouveau compas d'épaisseur à l'usage des naturalistes, et spécialement de tous ceux qui s'occupent d'anatomie comparée et de médecine légale. Cet instrument exposé dans la section autrichienne du palais de l'industrie est sans doute, par sa simplicité et par la facilité de son maniement, appelé à rendre de très bons services. Il est tellement simple et pratique, que le premier venu, en l'examinant attentivement, peut facilement en comprendre le mécanisme et l'usage.

Cependant M. Zirkel, pensant peut-être que son invention ne serait pas bien comprise des Français, a cru devoir leur en donner l'explication dans leur langue maternelle.

Voici donc comment il s'exprime dans le prospectus français, qu'en face de sa vitrine il fait distribuer à chaque passant ; nous copions textuellement :

« *Compas à proportion*
pour

mesurages d'anthropologie et zoologie comparative.

» Comme le poid ou spécifique possède la même importance pour les sciences naturelles, le mesurage relatif ou proportional, ça veut dire : la proportion des dimensions mutuelles des parties en détail et vers l'entier qui est opposé au premier comme mesure fondamentale.

» Les individus ainsi que leurs parties et membres sont rangés par la mesure à proportion pour ainsi dire sous un dénominateur commun des grandeurs et se placent à séries de comparaison numériques significatives.

» L'instrument nommé ne prétend pas à l'exactitude mathématique comme une mesure de corde appliquée à certain object mais la ligne d'erreur se diminue dans la variante des dimensions organiques.

» Pour les grandes différences de grandeur il faut à l'apparat à mesurer diverses longueurs de branches

ainsi qu'on en emploie pour peser des balances plus ou moins grandes.

» Signé : ZIRKEL. »

Maintenant, quel est l'heureux mortel capable de comprendre un mot de cette explication ? Peut-être pas M. Zirkel lui-même, et, dans tous les cas, pas non plus

Votre serviteur,

C. M.

Un de nos concitoyens, de retour d'un récent voyage à Paris, nous communique quelques renseignements intéressants, au sujet de l'organisation d'un grand festival orphéonique qui sera donné le 21 courant, au Palais de l'Industrie, par les sociétés chorales et instrumentales de Paris et du département de la Seine, à l'occasion de la libération du territoire, et au bénéfice des blessés de la dernière guerre. Le président de la République, le monde officiel et des députés des villes dernièrement occupées assisteront à cette solennité musicale.

Voici les paroles du chœur qui sera exécuté par toutes les sociétés chorales et instrumentales réunies.

Délivrance !

Paroles d'Auguste BRUN. — Musique de MORHANGE, directeur de l'Orphéon alsacien-lorrain.

Quel est ce bruit qui, sur les monts
 Et dans la plaine, au loin, s'élève ?
 Partout, du sol que nous aimons
 L'écho le répète et l'achève :
 C'est le refrain des heureux jours
 Dont nous retrouvons le génie ;
 La liberté renaît toujours
 Avec la paix et l'harmonie !

REFRAIN.

Du pays longtemps attristé
 Voici la délivrance !
 La chanson de la Liberté
 C'est la chanson de France !

Quand l'effort de ses défenseurs
 Ne peut préserver la patrie,
 Sous les pas des envahisseurs
 Nous la voyons sombre et meurtrie...
 L'ombre en tous lieux s'évanouit ;
 Salut au drapeau tricolore !
 Si nos revers étaient la nuit,
 La délivrance est une aurore !

Du pays longtemps attristé, etc.

Nous vous tendrons toujours la main,
 Enfants d'Alsace et de Lorraine,
 En déplorant le triste hymen
 Dont l'étranger riva la chaîne !
 Du sort éprouvant la rigueur
 Si les destins nous sont contraires,
 Dans le plaisir ou la douleur
 Restons unis et solidaires !

Du pays longtemps attristé, etc.

Les deuils ne sont pas effacés
 Quand l'herbe a poussé sur les tombes :
 Au souvenir des jours passés,
 Gaité, faut-il que tu succombes ?
 Puisque d'un avenir plus beau
 Déjà le souffle nous caresse,
 Fais rayonner comme un flambeau
 L'espoir au cœur de la jeunesse !

Du pays longtemps attristé, etc.

A. BRUN.

On nous communique les lignes suivantes :

Le supplément du *Dimanche* de la *Gazette de Lausanne* du 24 août publiée, sous la rubrique de « Variétés scientifiques, » un article ayant pour titre : *Comme quoi la terre ne tourne pas autour du soleil.*

Que signifie cela? C'est probablement quelque charge bouffonne ou quelque spirituelle allusion?... Pas du tout, c'est bien écrit au point de vue astronomique seulement, et c'est très sérieusement que l'auteur prétend justifier ce titre. « Si la terre avait effectivement le mouvement de translation qu'on lui attribue, nous dit-il, comme son axe de rotation diurne reste toujours parallèle à lui-même, le pôle céleste devrait se déplacer parmi les étoiles dans le courant de la même année. Or, puisque ce déplacement n'a pas lieu, il faut en conclure que le mouvement de translation n'a pas lieu non plus. »

Je comprendrais que la *Gazette* veuille consentir à publier un semblable article dans la partie réservée aux annonces; mais ce n'est pas sans étonnement qu'on le voit figurer dans son supplément, ce qui peut avoir pour effet d'induire en erreur ceux de ses lecteurs peu versés dans l'astronomie. Il arrive souvent que des commençants croient avoir des objections à élever contre quelque théorème enseigné par leur instituteur; il suffit en général de quelques mots d'explication pour les satisfaire, et nous ne doutons pas que M. L. G. ne puisse trouver des professeurs capables de le satisfaire complètement. On trouve d'ailleurs la preuve irrécusable du mouvement de translation dans tous les ouvrages d'astronomie moderne, et dès les premières pages. Cette preuve ne repose pas uniquement sur la considération des étoiles fixes, mais sur un ensemble de faits, principalement sur la rétrogradation des planètes. Pour répondre directement à l'objection de l'auteur, nous lui dirons que le point de son argumentation qui est faux, c'est lorsqu'il dit que le pôle céleste ne se déplace pas. Le pôle et

l'axe du monde se déplacent au contraire de la même quantité que la terre elle-même, et si vous supposez que la terre se déplace de 38 millions de lieues, chaque point de l'axe se déplacera aussi de 38 millions de lieues.

Par le fait de ce déplacement annuel, toutes les étoiles du ciel doivent en réalité se déplacer à nos yeux; seulement nos instruments ne peuvent constater que le déplacement des étoiles fixes les plus rapprochées de nous. C'est ainsi que pour un déplacement de la terre de 38 millions de lieues, on a trouvé :

Pour l' <i>alpha</i> du Centaure,	0", 91
Pour la 61 ^{me} du Cygne,	0", 33
Pour l' <i>alpha</i> de la Lyre,	0", 26
Pour Sirius,	0", 15
Pour Arcturus,	0", 127
Pour la Polaire,	0", 106
Pour la Chèvre,	0", 046

etc.

Ces déplacements sont ce qu'on appelle les parallaxes annuelles de ces différentes étoiles, et font connaître leurs distances à la terre.

Pour la Polaire, par exemple, cette distance est telle qu'il faut 31 ans à sa lumière pour nous parvenir, tandis qu'il ne faut que 8 minutes à la lumière du soleil. Ainsi, en comparant le déplacement du pôle à l'étoile Polaire, ce déplacement de 38 millions de lieues est compris pour nous dans un angle de un dixième de seconde seulement à cause de l'immense distance de cette étoile.

Donc puisque le pôle se déplace annuellement, l'objection fondée sur son immobilité tombe d'elle-même.

Lausanne, le 30 août 1873.

Monsieur le rédacteur du *Conteur*,

M. Ernest Chavannes, à Lausanne, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches historiques dans les archives de la commune de Lausanne, a publié cette année un opuscule intitulé: *Comptes de la ville inférieure de Lausanne en 1475 et 1476*, pendant l'époque qui précéda et suivit la bataille de Morat, avec la liste des anciens syndics connus, d'après les registres des Conseils de Lausanne.

Ce travail de M. Chavannes est fait avec un soin scrupuleux; il a dû coûter beaucoup de peine à l'auteur par la difficulté de déchiffrer les anciennes écritures. C'est en profitant de ces intéressantes recherches que nous pouvons offrir à vos lecteurs la liste alphabétique des syndics de Lausanne connus jusqu'à l'an 1529. Nous y avons ajouté la liste de ces magistrats jusqu'à aujourd'hui.

Jusqu'à l'année 1481, la ville de Lausanne fut divisée en deux communautés distinctes, la ville supérieure ou bannière de la Cité et la ville inférieure comprenant les quatre bannières ou quartiers de la Palud, le Pont, St-Laurent et Bourg.

Chacune de ces communautés était administrée par deux magistrats appelés, suivant les époques, prieurs, recteurs, syndics, procureurs et gouver-